

M. Bastien LACHAUD

Député de la Seine-Saint-Denis

Paris, le 29/11/2021

*Membre de la commission de la Défense
nationale et des forces armées*

Membre du groupe de la France insoumise

Objet : Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les quartiers Maladrerie – Émile Dubois et Villette

Madame la Maire,

Le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les quartiers Maladrerie - Émile Dubois, et Villette suscite de fortes inquiétudes parmi les habitants et les associations du quartier. C'est pour faire entendre leur voix que je m'adresse à vous aujourd'hui.

De fait, un flou semble aujourd'hui entourer les modalités précises de l'opération envisagée. Interrogés par les associations de riverains, les services de Plaine Commune, de la municipalité d'Aubervilliers et de l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers n'ont pas été à même de fournir la totalité des indications précises concernant les orientations poursuivies. D'après les premiers éléments qui ont été donnés à connaître, la démolition de 2 à 7 pavillons serait envisagée sur le quartier de la Maladrerie, tout comme la vente de plus 300 logements à des bailleurs sociaux ou à des acteurs privés. Sur le quartier de la Villette, 50 à 150 logements seraient également concernés par des opérations de vente et de privatisation.

Madame la Maire, je ne peux que partager l'inquiétude qui a saisi de nombreux habitants suite à ces annonces, et les a conduit à se mobiliser, en manifestant notamment à l'occasion du conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers, le 28 octobre dernier.

Nul ne conteste la nécessité d'une opération de réhabilitation du quartier et des logements concernés, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Au contraire, celle-ci apparaît impérative et urgente, au vu des besoins d'interventions sur le bâti, de ravalement, de mise aux normes électriques ou de réfection du chauffage.

Cependant, une opération de rénovation ne peut se faire sans la plus complète transparence et une concertation de chaque instant avec les habitants. Cette concertation constitue d'ailleurs une obligation inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui prévoit la co-construction de la politique de la ville et des projets de rénovation urbaine

avec les habitants, à chaque étape du processus (diagnostic, orientations, réalisation de la programmation).

En outre, la réhabilitation ne saurait être le prétexte des opérations à même de dénaturer les quartiers concernés, tant d'un point de vue architectural que social. Comment ne pas comprendre les craintes des habitants de la Maladrerie, attachée à un quartier remarquable, au plan urbanistique comme écologique, ce que traduit son classement au label « Architecte Contemporaine Remarquable » ? Comment ne pas partager le sentiment de nombreux habitants qui craignent que les opérations de vente aujourd'hui envisagées n'ouvrent la voie à une modification de la composition sociale des quartiers et à une éviction des catégories populaires, dans une ville où le secteur immobilier se trouve déjà soumis à une forte pression ?

Ce sont ces inquiétudes que je partage et dont je me fais aujourd'hui la voix auprès de vous, Madame la Maire, en espérant que vous saurez les entendre. Je forme le vœu qu'une véritable concertation puisse être engagée dans les meilleurs délais, afin de rendre publics l'ensemble des aspects des projets de renouvellement urbain envisagés, d'associer étroitement les habitants et les associations à ces derniers, de garantir la préservation du patrimoine architectural et des intérêts de la population albertivillarienne.

Dans l'attente des dispositions que vous prendrez en ce sens, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma plus haute considération républicaine.

Bastien Lachaud

Mme Karine Franclot
Maire d'Aubervilliers
2, rue de la Commune de Paris
93300 Aubervilliers